

# FORMATION GÉNÉRALE À LA SÉCURITÉ AU TRAVAIL



## SÉCURITÉ AU TRAVAIL

**Objectifs :** Former les salariés à la sécurité constitue une obligation légale de l'employeur et fait partie intégrante de la politique de prévention qu'il doit mettre en œuvre. L'objectif de cette formation est de permettre aux salariés de prendre les précautions nécessaires pour préserver leur propre sécurité, mais aussi celle des autres travailleurs. L'ensemble des risques professionnels y est abordé ainsi que les aspects réglementaires sur la santé et la sécurité au travail.

### PUBLIC CONCERNÉ ET PRÉ-REQUIS

- Tous les salariés d'une entreprise.

### QUALIFICATION DES INTERVENANTS

- Formateur d'expérience.

### MOYENS PÉDAGOGIQUES ET TECHNIQUES

- Méthodes actives adaptées à la formation des adultes.
- Salles de cours équipées.
- Vidéos
- Formation favorisant les échanges
- **En option** préparation sur mesure pour votre entreprise.

### EFFECTIF

- Jusqu'à 10 personnes.

### DURÉE

- 7 heures soit 1 jour.

### TARIFS

- Sur notre site à Ambert : 100 € / pers.
- Sur le site de l'entreprise : 800 €.
- **Option** nous consulter.

### ACCESSIBILITÉ

Accès Personne à Mobilité Réduite (PMR).

### PROGRAMME

- La réglementation santé sécurité au travail.
- Les enjeux de la sécurité.
- Les droit et les devoirs des travailleurs.
- Les dangers et les risques en entreprise.

### MODALITÉS D'ÉVALUATION DES ACQUIS

- Test QCM.

### SANCTION VISÉE

- Attestation de formation générale à la sécurité.

